

Direction départementale de la population et de la cohésion sociale

I – Contexte

La circulaire du Premier ministre, en date du 07/07/2008, précise la nouvelle organisation départementale liée à la mise en place de la RGPP. S'agissant de la cohésion sociale, la circulaire ouvre une option entre 2 schémas d'organisation :

- la création d'une direction départementale de la population et de la cohésion sociale
- la création d'une direction de la population et d'une direction de la cohésion sociale distinctes. Cette option doit être justifiée par une situation particulière au regard de l'ensemble des départements métropolitains.

Ces structures ont vocation à assumer les missions suivantes :

- veille sanitaire et sécurité dans les domaines relevant de l'alimentation et de la protection des consommateurs
- cohésion sociale.

Trois éléments, le diagnostic des besoins, la prise en compte des critères de cohésion sociale énumérés dans la circulaire du Secrétaire général du Gouvernement en date du 19/09/2008 et le volume des effectifs en cause conduisent à privilégier le scénario d'une direction unique, la DDPCS.

II – Eléments de diagnostic de la situation départementale

Avec 566 500 habitants en 2006, la population de la Marne a connu une relative stagnation (+0,2%) depuis le recensement de 1999, alors que la population nationale augmentait de + 4,5 % sur la même période. La baisse démographique globale (hormis la frange ouest du département limitrophe de la Seine et Marne) se conjugue avec un vieillissement de la population et un manque d'attractivité du tissu économique, qui conduit au départ d'étudiants et de jeunes actifs. La part des moins de 25 ans diminue ainsi de 5,6 % (+ 1,9% au national). Département à forte composante rurale, la Marne connaît une densité de population (69 hab/Km²) très inférieure à la moyenne nationale (112). L'accès aux services publics de proximité est moins développé que dans la moyenne française, et inégalement réparti sur le territoire, les deux agglomérations de Reims et de Chalons en Champagne concentrant 49,5 % de la population et l'essentiel de l'offre de services. L'émiettement de l'intercommunalité et l'inégal accès au transport, constituent un handicap pour la conduite des politiques publiques.

En ce qui concerne les conditions de vie de la population, le revenu moyen est légèrement supérieur à la moyenne nationale, mais il dissimule des écarts importants. Le taux de bénéficiaires des 3 principaux minima sociaux (RMI, API, AAH) est inférieur à la moyenne nationale (-9%) de même que le taux de chômage (6,9% contre 7,5%). Cette situation masque cependant de fortes disparités entre bassins d'emplois, le taux de chômage variant de 5,6% pour le bassin d'Épernay à 7,7 % pour le bassin de Vitry le François, avec une forte concentration dans les zones urbaines sensibles des agglomérations.

En matière de logement, la Marne se distingue par un parc social important mais vieillissant, avec une concentration dans l'agglomération rémoise (204 logements sociaux pour 1000 habitants). Cette caractéristique constitue un enjeu important en matière de rénovation urbaine et de politique de la ville. Les 33 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville nécessitent un investissement particulier et coordonné de tous les acteurs, notamment en direction des jeunes. Pour le dispositif d'accueil et d'hébergement, le diagnostic local met en évidence les difficultés suivantes : une saturation du dispositif d'hébergement et d'insertion en particulier sur Reims, le manque de fluidité du dispositif et les difficultés d'accès au logement ordinaire pour les publics en situation de précarité.

L'organisation de la sécurité sanitaire et alimentaire résulte des caractéristiques du département et de son évolution démographique présentées plus haut. Son caractère rural se traduit par l'importance de la filière agro-alimentaire et par une offre de services publics importante et structurée dans le domaine de la surveillance des marchés agricoles et de la sécurité alimentaire. La présence de l'aéroport de Vatry permet au département de disposer d'un des 20 postes nationaux d'inspection vétérinaire aux frontières de l'Union européenne. Parallèlement, le département est davantage soumis à certains risques (fièvre catarrhale, influenza aviaire) qui nécessitent une surveillance renforcée.

III – Cartographie des missions

3.1 Mission veille sanitaire, sécurité alimentaire et protection des consommateurs

La DDPCS a vocation à intégrer les 43 agents de la DSV, répartis pour 2/3 au siège et 1/3 en résidence dans les abattoirs.

Comme suite aux arbitrages nationaux, le service « santé environnement » de la DRDASS a vocation à rejoindre l'ARS.

3.2 Mission de cohésion sociale

Trois grands champs de compétences peuvent être identifiés au titre de la cohésion sociale :

Politique de la ville et insertion :

Pourraient être regroupées dans cet ensemble, des missions actuellement exercées en Préfecture (bureau de la cohésion sociale), en DRDASS (pôle social) et de façon résiduelle à la DRDJS.

Ces missions sont les suivantes :

- politique de la ville
- protection des populations vulnérables
- lutte contre les discriminations
- accueil des demandeurs d'asile
- insertion professionnelle et lutte contre l'illettrisme

Veille sociale, hébergement et logement social :

Ce champ pourrait permettre de regrouper les activités actuellement assurées par la DRDASS (pôle social), le bureau de cohésion sociale de la Préfecture, et les activités de la DDE dans le domaine de l'accompagnement social lié au logement (à l'exception du numéro unique d'enregistrement).

Les missions concernées sont les suivantes :

- dispositifs de veille sociale
- lutte contre l'habitat indigne
- suivi des plans départementaux d'action en faveur du logement des plus démunis, commission de conciliation et de médiation
- commission du droit au logement opposable
- mise en œuvre de la politique en faveur des populations fragiles ou défavorisées ;
- schémas départementaux d'accueil des gens du voyage
- action de prévention des expulsions locatives
- accueil et hébergement d'urgence

Jeunesse, sports et vie associative :

Les trois missions actuellement exercées dans la Marne par la DRDJS devraient être intégrées à la DDPCS.

Jeunesse et éducation populaire :

- déclarations et contrôles des accueils collectifs de mineurs
- soutien technique aux associations
- accompagnement des projets de jeunes (dispositif « envie d'agir »)

Sport :

- accompagnement du mouvement sportif, par un soutien technique et financier
- contrôle des établissements d'activités physiques et sportives et contrôle des éducateurs
- gestion des enveloppes du CNDS

Emploi, formation et examens :

- délivrance des diplômes non professionnels d'animateurs d'accueil collectif de mineurs.

A déterminer :

- les fonctions liées au comité médical et aux commissions de réforme des 3 fonctions publiques, dont l'éventuel rattachement à la Préfecture doit être expertisé.
- les hospitalisations d'office ou à la demande d'un tiers : le traitement administratif effectué par la DRDASS devrait revenir à la Préfecture (tout en ayant recours à l'expertise d'un médecin de l'ARS en tant que de besoin).
- l'ARS ayant vocation à intégrer l'ensemble du secteur médico-social, le secrétariat de la CDCPH et la participation à la commission exécutive de la MDPH et aux réunions de la CDAPH devraient continuer à être assurés par les équipes de l'ARS
- la Préfecture pourrait reprendre le secrétariat du comité de pilotage de la MILDT.

IV – relations avec les autres services

La DDPCS conduira ses missions dans le prolongement du pilotage régional assuré par la DRJSCS, pour la cohésion sociale, et la DRAAF, pour la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation. La mise en œuvre de ses missions impliquera également des liens fonctionnels, avec plusieurs autres services intervenant dans le département dans les domaines suivants.

Missions de veille sanitaire et sécurité alimentaire :

- ARS : le service santé environnement de la DRDASS ayant vocation à intégrer l'agence. Si la Ministre de la santé a confirmé le périmètre et la compétence des ARS en matière de veille et de sécurité sanitaire, elle a également précisé que celles-ci auraient une délégation territoriale et que le Préfet pourra en permanence s'appuyer sur leur expertise et leur concours. Enfin en cas de crise, l'ARS sera placée sous son autorité.
- DRAAF (service régional de protection des végétaux), en lien avec les problèmes de sécurité alimentaire
- UT DIRECCTE (partie DGCCRF), pour les actions menées dans le domaine de la consommation

Logement social : liens importants avec la DDT et les sous-préfectures (commissions de prévention des expulsions).

Habitat indigne : S'agissant d'une politique partenariale, l'organisation actuelle entre missions santé environnement DRDASS (reprises par l'ARS), DDE (future DDT), ANAH et pôle social DRDASS (future DDPCS) a vocation à être maintenue.

Politique de la ville et d'insertion, coordination transversale entre DDPCS et :

- délégué territorial ACSé (SG de la préfecture)
- sous-préfectures (déclinaison locale des actions conduites)
- DDT (mission aménagement urbain et logement)
- UT de la DIRECCTE (partie DDTEFP) pour l'insertion professionnelle

- ARS : volet santé
- déléguée régionale aux droits des femmes (rattachée au SGAR) : lutte contre les discriminations
- délégués des préfets dans les quartiers

III – Implantations immobilières

Les services ayant vocation à constituer la future DDPCS, sont actuellement situés :

- pour le bureau de la cohésion sociale : en préfecture
- pour la DRDASS : à Châlons sur 3 sites
- pour la DRDJS : à Châlons et 1 antenne à Reims (3 bureaux et ½ temps permanent)
- pour la DSV : à Châlons et pour 1/3 dans les abattoirs
- pour la DDE : siège à Châlons + 3 implantations territoriales.

VI – Evaluation des effectifs

Le périmètre de la DDPCS devrait inclure un peu plus de 70 ETP, provenant des services suivants :

	Périmètre DDPCS
DRDASS	8
DRDJS	11
PREF (bureau cohésion sociale)	5
DDE	6
DSV	43
Total	73

Ces effectifs seraient ventilés comme suit (par mission) :

Cohésion sociale :	30
- dont politique ville et insertion	8
- dont veille sociale et logement	12
- dont jeunesse, sports, vie assoc.	10
Veille sanitaire et sécurité alimentaire	43
Total	73

Le périmètre de la fonction support n'est pas fixé, dans l'attente des décisions nationales sur la répartition des actuels moyens DRDASS entre les nouvelles entités (ARS, DRJSCS, DDPCS). De ce fait, les effectifs affectés à la mission de cohésion sociale sont essentiellement consacrés à des missions opérationnelles. Ceux de la mission de veille sanitaire et de sécurité alimentaire intègrent missions opérationnelles et fonction support.

VII - Conclusion

La création de la DDPCS permettra :

- de rassembler, pour le champ de la cohésion sociale, des compétences actuellement dispersées et de renforcer le pilotage d'actions transversales, impliquant de nombreux acteurs et partenaires (insertion et politique de la ville en particulier, gestion de la commission de médiation dans le cadre de la DALO, suivi des contrats aidés en lien avec DIRECCTE).
- de mettre en cohérence certaines missions de contrôle impliquant plusieurs services actuels (accueil collectif des mineurs par ex.)
- d'intégrer au périmètre de la cohésion sociale, dans une logique de mission, la vie associative et les actions en faveur de la jeunesse et des sports, dans un département qui compte 33 quartiers politique de la ville
- d'atteindre une masse critique satisfaisante, en intégrant la veille sanitaire et la sécurité alimentaire.
- de faciliter la coordination avec les UT de la DIRECCTE, également positionnées sur la protection des populations (consommateurs) et l'insertion (politiques de l'emploi)